

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DES DÉCHETTERIES DE LA CCBPD

Dernière mise à jour le 23/04/2020

Dans le contexte de crise sanitaire d'urgence, en matière de déchets, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales dans la « foire aux questions du 30 mars » (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), incite les usagers à :

- Respecter les consignes de tri (notamment pour les gants, masques et mouchoirs),
- S'orienter vers de nouvelles pratiques telles que le compostage ou le paillage,
- Conserver les déchets verts, encombrants, etc ... si les déchèteries sont fermées

ou, **dans le cas contraire, à se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».**

Afin de soutenir les activités économiques et de limiter les mauvaises pratiques, la CCBPD a souhaité rouvrir ses déchetteries aux professionnels et aux particuliers résidant sur son territoire, à compter du Lundi 27 avril 2020.

DECHETTERIES CONCERNEES ET HORAIRES D'OUVERTURE :

Déchetterie de Anse : Avenue de Lossburg – 69480 ANSE

Lundi : 9h00-12h00/14h00-18h00, mardi, mercredi, vendredi 14h00-18h00, samedi : 9h00-18h00

Déchetterie de Chazay : Route de Saint Antoine – 69380 CHAZAY D'AZERGUES

Lundi : 9h00-12h00/14h00-18h00, mardi : 14h00-17h00, mercredi : 9h00-12h00/14h00-18h00, jeudi et vendredi 14h00-18h00, samedi : 9h00-18h00

Déchetterie de Saint Laurent d'Oingt : ZA Les Plaines – 69620 St Laurent d'Oingt – LE VAL D'OINGT

Lundi : 14h-18h00, du mardi au jeudi : 9h00-12h00, vendredi et samedi : 09h00-12h00/14h00-18h00

Déchetterie de Theizé : 2299 Route du Merloup – 69620 THEIZE

Mardi et Jeudi : 14h00-17h00, Mercredi : 09h00-12h00/14h00-17h00, vendredi et samedi : 09h00-12h00/14h00-18h00

MODALITES DE FONCTIONNEMENT PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT :

Il est rappelé que seuls les professionnels et particuliers **résidants sur le territoire de la CCBPD** sont autorisés à utiliser les déchetteries (carte d'accès + **présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois obligatoire**) : Alix, Ambérieux d'Azergues, Anse, Bagnols, Belmont d'Azergues, Chamelet, Charnay,

Chasselay, Chatillon d'Azergues, Chazay d'Azergues, Chessy, Civrieux d'Azergues, Frontenas, Lachassagne, Le Breuil, Légny, Les Chères, Létra, Lozanne, Lucenay, Marcilly d'Azergues, Marcy, Moiré, Morancé, Pommiers, Porte des Pierres Dorées, Saint Jean des Vignes, Saint Vérand, Sainte Paule, Ternand, Theizé, Val d'Oingt ainsi que Ville sur Jarnioux.

Les services techniques municipaux seront prioritaires pour accéder aux plateformes de vidage.

Compte-tenu de la fermeture temporaire de certaines filières de traitement, **les déchets suivants ne pourront pas être acceptés :**

- **Mobilier, y compris meubles en bois, matelas, canapés, couettes et oreillers,**
- Déchets d'équipement électrique et électronique,
- Lampes et néons,
- Piles et accumulateurs,
- Déchets d'amiante liée
- Le bois

PROTECTION DES USAGERS :

Pour des questions sanitaires, le nombre de **véhicules sur site est limité à 5 maximum**, à l'aide des barrières d'entrée.

Les usagers devront **respecter les gestes barrières** et **vider seuls**, le contenu de leurs véhicules, **sans aucun contact avec les équipements du site.**

Pour faire face à l'effet de déstockage des premiers jours et réduire le temps de déchargement, **les accès sont limités à un voyage par jour sur l'ensemble des déchetteries.**

PROTECTION DES GARDIENS MISE EN PLACE EN PARTENARIAT AVEC NOTRE PRESTATAIRE SUEZ :

- Strict respect par les agents de chacun des gestes barrières,
- **Port systématique des EPI** dans leur totalité (chaussures de sécurité, gants, vestes et pantalons) + port de masque et/ou visière.
- Aucune **aide directe ne sera apportée aux usagers** sur site par les agents pour vider leurs déchets dans les bennes,
- Fourniture dans le local gardien et en quantité suffisante de liquide hydroalcoolique et/ou de savon pour un lavage aussi fréquent que nécessaire pour chacun des gardiens,
- De préférence, il est demandé aux agents de se doucher et se changer sur place. Pour limiter tout risque, un seul agent ne pourra à un instant donné utiliser les vestiaires à sa disposition sur site.

- Suez fourni aux agents le matériel nécessaire pour désinfecter quotidiennement le local, les poignées/cadenas des portails,
- Les balais/pelles mis à disposition des usagers ne le seront plus. Ces outils seront rangés par les gardiens et utilisés uniquement par eux pour veiller à la propreté du site.
- D'une manière plus générale, un suivi et un point journalier sera effectué chaque fin de journée par les responsables d'exploitation avec chacun des salariés en poste afin de voir les problèmes rencontrés pour les faire remonter pour résolution (service, sanitaire, exploitation, sécurité, ...).

Evacuation des déchets :

Les agents travaillant sur le bas de quai doivent mettre en place les gestes barrières.

Suez donne consigne à ses agents de rester en bas de quai. Ils sont autorisés à monter sur les quais uniquement pour poser les filets sur les bennes et en respectant une distance minimale de 1 mètre avec les autres personnes présentes.

Communication :

- Pose d'affiches par la CCCBPD et Suez à l'entrée des sites signalant :

1/ Les modalités d'accès : présentation de la carte et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois obligatoire, limitation à 1 passage par jour, refus des déchets dont les exutoires sont fermés, possibilité de se voir refuser l'accès si les bennes sont pleines ou si l'horaire de fermeture est atteint.

2/ Les consignes sanitaires : gestes barrières, ne pas se tenir à moins d'un mètre des gardiens et des autres usagers, pas plus de 5 véhicules sur site, pas d'aide du gardien au déchargement, veiller à n'avoir aucun contact avec les équipements du site, utilisation de ses équipements personnels (pelle et balai).

Ce document sera mis à jour suivant l'évolution de la situation (nouvelles recommandations nationales, agents malades, modification dans les filières...).